



Département arbitrage

Table ronde du 02/10/2010

Présents : Mrs J.P. Delchef (Président AWBB), A. Kaison (Membre du CA), G. Vinci (Lg), JM Bellefroid (Lg), JP Mespouille (BBW), P. Lambert (BBW), B. Reynolds (Lux), P. Groos (Lux), M. Thiry (Lux), G. Trausch (Nam), Ph. Aigret (Nam), G. Henquet (Nam), J. Lauwerys (Nam), JR Moyart (Ht), J. Delepelaere (Ht), Ch. Notelaers (Ht), E. Joway (Dép), M. Regnier (Dép), R. Mosciatti (Dép)

Excusés : Mrs J. Monsieur, Y. Lamy, F. Michiels, W. Deward

La réunion débute à 9h.

Au nom du département arbitrage, Michel Regnier accueille les participants et excuse Jacques Monsieur, président du département arbitrage, cambriolé la nuit précédente et Yves Lamy, bloqué en Espagne suite à un problème d'avion.

Vu les circonstances, le secrétariat de la réunion est confié à Philippe Aigret.

Suite aux questions envoyées préalablement par les différents intervenants, le débat sera divisé en plusieurs thèmes.

1. Formation

Constat : Malgré un certain nombre de candidats au niveau 1, il y a très peu de passage au niveau 2 :

- Les arbitres restent par "confort" au niveau 1 (pas de déplacement)
- Le montant des indemnités perçues fait qu'ils n'ont pas envie de monter
- Il y a trop de problèmes le long des terrains (parents...), ce qui dissuade les jeunes arbitres au niveau 2
- Situation de confort de clubs qui préfèrent garder leurs arbitres de niveau 1, assurant ainsi leur arbitrage du week-end (vision court terme)
- Certains clubs n'auraient pas poussé des jeunes à aller à une formation de niveau 2 (?) par peur du coût à assumer par la suite (préfèrent garder des bénévoles gratuits)
- Manque d'accompagnement des jeunes arbitres

Le cours de niveau 1 pose problème et ne semble pas adapté pour des gens expérimentés qui veulent se consacrer à l'arbitrage. Il apparaît dès lors plutôt dissuasif et comme une étape inutile.

Propositions :

- Fusionner les cours de niveau 1 et 2 (quitte à maintenir un "stage" au niveau 1 pour les arbitres débutants) - (Liège pas d'accord avec cette proposition)
- Création d'un cours de niveau 3 "adapté" (exemple du Hainaut)
- Adaptation des indemnités du PC1 : suppression de l'indemnité pour arbitre de niveau 1, pour inciter les clubs à encourager leurs arbitres niv 1 à passer au niveau 2 (indemnité complète pour le club)
- différencier les indemnités d'arbitrage niveau 1 et niveau 2
- Parrainage des jeunes
- Laisser gérer la formation par les provinces qui doivent respecter les règles et normes établies par le département arbitrage (Lux)
- Avoir une personne de contact dans les clubs pour tous les aspects propres à l'arbitrage (recrutement, formation...). La personne de contact est par définition le secrétaire, mais il est souvent débordé par d'autres tâches et peu impliqué dans les problèmes d'arbitrage.

Toutes ces suggestions serviront au département arbitrage à formuler des propositions. Jean-Pierre Delchef rappelle que celles-ci devront s'adapter aux contraintes budgétaires et recevoir l'aval du conseil d'administration avant d'être proposées aux parlementaires.

2. Calendrier

Suite à plusieurs questions qui se sont posées quant à l'utilisation par les convocateurs provinciaux du calendrier envoyé par le département arbitrage, M. Regnier présente celui-ci et en explique certaines fonctionnalités.

Le nouveau calendrier, commun aux départements compétition et arbitrage, est un grand progrès par rapport à ce qui était fait par le passé. Il est devenu l'unique référence, réduisant ainsi considérablement les risques d'erreurs, notamment par une gestion efficace des matchs remis.

Il est demandé aux convocateurs d'utiliser le fichier tel quel (4 provinces le font déjà), même si certaines colonnes peuvent paraître inutiles pour certains. Il est évident que certains renseignements ne sont utiles que pour l'un ou l'autre des départements.

Une étape supplémentaire devrait être d'avoir un programme commun et automatisé (Access) pour toutes les provinces.

3. Compétition

Le Brabant propose de faire des séries de 12 pour permettre de diminuer le nombre de matchs et ainsi avoir plus de possibilités pour reporter ou déplacer un match. Ceci pourrait constituer une solution face au manque d'arbitres : une diminution du nombre de matchs à siffler chaque week-end pourrait (partiellement) pallier au manque d'arbitres.

Est-il cependant normal d'affaiblir une compétition par manque d'arbitres. Il semble qu'il serait préférable de plutôt étaler la compétition. Pour une majorité d'équipes, celle-ci est en effet terminée fin mars. On pourrait envisager de la prolonger plus tard dans la saison, avec éventuellement des adaptations spécifiques pour certains niveaux. Exemples : les U12 peuvent ainsi avoir des matchs en décembre, ils n'ont pas d'exams scolaires à ce niveau. Par contre, on pourrait dispenser de matchs les juniors début janvier, là où pour beaucoup la période d'exams bat son plein.

Cet étalement permettrait aussi de gommer une partie des problèmes causés par le manque d'arbitres.

Le Président explique que le CA est très attentif à ce sujet, notamment par le fait que la compétition de basket peut sembler assez courte (même si intensive). Le CA fera en conséquence des propositions à ce sujet.

4. Promotion

Le recrutement pourrait se faire via des correspondants dans les clubs, tel que déjà suggéré dans le point 1.

Liège propose de consacrer un budget spécial à la promotion et à la formation des arbitres, avec définition d'objectifs clairs, suivi et évaluations périodiques.

Dans le cadre du relifiting du site AWBB, il est demandé de rendre plus visible et plus attractive la partie consacrée à l'arbitrage.

Dans le même esprit, Luxembourg propose la création d'une "ref academy". Celle-ci pourrait être aussi consacrée essentiellement à la formation de jeunes arbitres pour les amener au plus haut niveau.

Le président abonde dans le même sens en attirant l'attention sur le fait que si on ne fait rien, l'aWBB ne pourra plus, à terme, présenter des candidats au niveau international.

Pour renforcer la solidarité entre arbitres, on peut également organiser des stages de début de saison (team-building). Ces stages sont non seulement formateurs, mais renforcent la cohésion entre arbitres et diminuent d'autant la tentation de déconvocation.

Il faut également un meilleur accompagnement des arbitres, particulièrement lors d'un changement de niveau (montée ou rétrogradation). De même, lors d'une première année de promotion, il convient de ne pas rétrograder un arbitre trop rapidement, lui laisser une saison d'adaptation. Ces rétrogradations rapides et non encadrées ont un effet désastreux et causent pas mal d'arrêts d'arbitres par démotivation.

Redéfinition de la notion "d'arbitre de cadre".

Trop d'arbitres sont bloqués dans leur carrière, car ils désirent également continuer à jouer.

5. Divers

La pénurie actuelle fait que les convocateurs sont fortement dépendants du bon vouloir des arbitres.

Les responsables provinciaux demandent une meilleure planification des réunions statutaires des arbitres.

Namur demande que, conformément au règlement, des sanctions soient appliquées aux arbitres qui se déconvoquent tardivement (-72h avant le match) sans raison valable. Ce point de vue n'est pas partagé par tous, certains craignant que cela ne pousse certains à arrêter.

Malgré une amélioration récente des normes de sanction, certains arbitres estiment toujours que les sanctions infligées par les procureurs et CJ sont encore insuffisants dans certains cas. Ils ne se sentent ainsi pas protégés. Une piste peut être une aide à la rédaction des PV des arbitres, ceux-ci servant de base aux propositions de sanction. Les PV mal rédigés ou non confirmés lors des auditions ne permettent ainsi pas la prise de sanction adéquate.

Pour une meilleure information, il serait opportun d'uniformiser les "news" arbitres et de rendre leur publication plus évidente pour tous (à envisager dans le cadre du relifiting du site AWBB ?).

Lors de désignations des arbitres pour les matchs de jeunes régionaux, favoriser les jeunes arbitres.

Amélioration des relations CFA-parlementaires, afin de mieux faire comprendre les modifications proposées où permettre de résoudre des problèmes en commun.

Utilisation de tout ou partie du bonus généré par le PC1 par les CFA provinciales, à l'attention des parrainages et de la formation des jeunes. (cf. 4)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Regnier remercie les participants.

Jean-Pierre Delchef clôture la séance en remerciant les participants et plus particulièrement les membres du département arbitrage, et se félicite de l'excellente tenue des débats conduits par Michel Regnier. Il souhaite que les idées émises lors de cette réunion puissent aboutir rapidement à des projets et propositions concrètes. Ceci représente certes un travail conséquent, mais qui doit aboutir à des propositions concrètes pour l'Assemblée Générale de mars 2011, avec application au 1er juillet 2011.

La séance est clôturée à 13h30.

Le secrétaire ff
Ph. Aigret

Le président ff
M. Regnier